Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260122-CC_2026_01_005-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_01_005

Objet : Acquisition du commerce le BARMAD à Gourlizon

LE JEUDI 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loïc, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERLOCH Josiane, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BUREL Michel (pouvoir à ANDRO Dominique), DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à LE GOFF Michèle), KEREZEON Gilles (pouvoir à MARLE Jean-Claude), PEREIRA Sandra (pouvoir à LE BLEIS Jean-François), PERON Sophie (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absents excusés : BERGOUGNOUX Flore, DROGUET Cyril, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, LE BERRE Hélène.

Secrétaire de séance : CARIOU Jacques.

Date de convocation et de publication : 16 janvier 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants :
- dont « pour » : 30
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Philippe RONARC'H, Vice-Président délégué, informe le Conseil que Madame ROLLAND, dirigeante du commerce LE BARMAD à Gourlizon a contacté la CCHPB, propriétaire des locaux, afin de communiquer son intention de cesser l'activité.

Après échanges entre les parties, celles-ci ont convenu des modalités de cession et de rachat par la CCHPB des immobilisations de la SARL LE BARMAD.

Le montant de l'acquisition proposé est de 25 000 € par le moyen d'un protocole transactionnel dont l'objet de prévenir toute contestation future et d'éviter tout litige ultérieur qui pourrait survenir à la suite de cette cession.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260122-CC_2026_01_005-DE

Sur proposition de Philippe RONARC'H

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- **Autorise l'acquisition des immobilisations du commerce le BARMAD au prix de 25 000 € ,**
- **Autorise la Présidente à signer le protocole transactionnel (Cf. Annexe 5).**

Le secrétaire de séance,
Jacques CARIOU.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.